

N° 6118¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

relatif à la sécurité des jouets portant transposition de la directive 2009/48/CE du Parlement et du Conseil du 18 juin 2009 relative à la sécurité des jouets

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(21.4.2010)

Par sa lettre du 12 février 2010, Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le présent projet de loi, qui a comme objet d'harmoniser les niveaux de sécurité des jouets dans tous les Etats membres et d'éliminer les obstacles aux échanges de jouets entre les Etats membres, est destiné à remplacer le règlement grand-ducal du 3 février 1992 relatif à la sécurité des jouets et à transposer en droit national la directive 2009/48/CE du 18 juin 2009.

La Chambre des Métiers n'a pas d'observations particulières à formuler et peut marquer son accord au projet de loi sous rubrique.

Luxembourg, le 21 avril 2010

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

